DOUZIEME ANNEE — N° 447 — Déposé au Bureau du Journal — RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 26 JANVIER 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

# LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être reçus pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

## Honte aux tourneuses de Restrictions! Elles sont malfaisantes et ridicules!

## Pour la Résurrection des Campagnes de France

*La Française* décrivait l'autre jour par la plume autorisée de Mme Lautrel, l'état de nos campagnes, l'abandon où elles étaient déjà laissées longtemps avant la guerre, et les déplorables résultats de cette négligence aux points de vue de l'hygiène et du rendement de la terre, au point de vue surtout de l'intellectualité. Ce ne sont pas seulement les hauts salaires qui attirent les jeunes gens dans les villes, mais aussi la vie plus intéressante, plus intense, plus séduisante pour de jeunes intelligences avides. Cette cause de désertion est sans doute moins importante que l'autre si l'on regarde la quantité des campagnards qu'elle atteint ; elle l'est plus par la qualité, car par là nos villages se vident non seulement des bras qui pourraient cultiver la terre et améliorer la production agricole nationale, mais de tous les esprits de valeur dont l'absence augmente le caractère morne de beaucoup de provinces.

« Autant que la sueur dont il achète son pain, c'est la vie monotone, la vie *sans distraction*, qui rebute le jeune paysan. Est-il besoin d'ajouter : et la jeune paysanne ?... Pour les retenir à la terre, pour la leur faire aimer, deux choses essentielles sont nécessaires : les instruire des moyens ingénieux qui rendent la terre plus féconde, le labour et les moissons moins rudes ; puis cultiver leur esprit, de manière qu'élevé au-dessus de la tâche quotidienne, et distrait d'elle parfois, il arrive à en concevoir la beauté. Bref, il faut instruire et civiliser le paysan ».

J'emprunte ces lignes et les idées qui précèdent à une substantielle et captivante brochure de Mme Compain (1) qui, après avoir décrit le mal, propose le remède : la création d'une *Maison du peuple* au village.

Cet établissement qui existe déjà en Amérique et ailleurs constitue un foyer de réunion, de distractions honnêtes et d'instruction sociale. Il comprend un dispensaire pour les petits maux des enfants et des parents, et pour conseiller les jeunes mères ; une salle de bains-douches, une bibliothèque bien fournie où on trouve « nos meilleurs poèets, des biographies des héros de la bonté et de la science, des livres d'histoire, quelques romans », des ouvrages techniques d'agriculture, etc... « Les journaux en permanence sur la table sont choisis d'opinions différentes ; les conférences qui sont données dans la salle suivante abordent aussi des sujets divers ». Naturellement on donnerait des projections cinématographiques,et « des séances attrayantes alternent avec ces séances d'études : on chante, on joue la comédie, une petite troupe thé trale se forme. Mais surtout, la maison devient un lieu de réunion, de réunions jolies et heureuses, où l'on discute sans grossièreté, ou les « veilleurs » trouvent l'attrait de lectures et de causeries en commun. Elle est le foyer du village. Ceux qui, petits enfants auront pris l'habitude de passer leurs heures de loisirs en ces salles plaisantes y reviendront toujours. Elle transformera la vie rurale et peu à peu l'âme rurale.

Cette création peut être l'œuvre de l'Etat comme semble le souhaiter Mme Compain. Mais ceux qui redoutent les lenteurs administratives et la pénible élaboration des projets de loi devraient, à notre avis, essayer d'agir d'abord sur le public. On pourrait par exemple répandre l'idée dans des conférences faites pendant les saisons de villégiature dans les campagnes peuplées de touristes. Les gens qui viennent régulièrement ou souvent dans une région et surtout les propriétaires de villas s'intéresseraient activement et financièrement à l'innovation dans un pays qui leur plaît et où ils ont avantage à rendre la vie plus agréable.

Il n'est pas nécessaire pour commencer d'ériger un bâtiment neuf, dont les frais de construction feraient reculer les bonnes volontés. Dans bien des endroits une simple entente avec la meilleure auberge du village suffirait à assurer u local pour les conférences, projections et divertissements, salles de lecture et de réunion.

Les Parisiens devraient venir en aide aux campagnes en restant ou en se remettant en rapports avec leur région d'origine (on sait que Paris se recrute en province, comme le militaire dans le civil). Chacun se groupant avec quelques personnalités zélées, tiendrait à honneur de secouer la torpeur de son pays et d'en mettre en valeur les beautés. Ainsi se formeraient mille liens rattachant les pays de culture au centre intellectuel ; en même temps qu'on décentraliserait en rendant aux régions leur vie individuelle, on ferait cesser la séparation, qui devient parfois un antagonisme, entre la ville et la campagne. Puisque l'une ne saurait se passer de l'autre, tâchons qu'elles vivent non plus comme des parentes de fortune inégale, mais étroitement unies pareilles en beauté, en charme et en richesse comme deux sœurs, les filles jumelles de la France.

**Alice Berthet.**

**RECONSTITUTION DES PAYS ENVAHIS**

Une Exposition est ouverte au Musée des Arts décoratifs, rue de Rivoli, en face de la rue de l'Echelle, des envois primés au concours de plans d'habitations rurales, institué par la Société des Architectes Français. On y voit des modèles de fermes, de maisons d'artisans ou d'ouvriers, d'auberges, etc., pour les diverses régions de France qui ont souffert de la guerre. Nous dirons en détail le sens et la portée de cette exposition dans un prochain article.

(1) « La grande pitié des campagnes de France », par Louise Compain, chez l'auteur, 3, avenue Ledru-Rollin, Paris (12e arr.). 0,50 [illegible]

*Notes d'Actualité*

## Me Henri Robert parle des avocates

Depuis la guerre le nombre et le rôle des avocates ne cessent de s'accroître. Elles sont actuellement quarante-six dont trente-six stagiaires. Les lecteurs de *La Française* ont eu l'an dernier un aperçu de leur activité par un article que Me Agathe Dyrrande a bien voulu écrire pour nous. Nous avons désiré avoir aujourd'hui à ce sujet l'impression de l'illustre avocat, placé à la tête de l'Ordre, qui donne constamment aux œuvres féminines des marques d'active sympathie et, souvent, la collaboration de son grand talent. Je suis donc allée interroger Me Henri Robert.

Le bâtonnier considère qu'au Palais, la question féministe est toute résolue ; les femmes y ont depuis quelques années leur place. Elles sont admises, sans conteste. On ne sourit plus, on ne critique pas : « D'ailleurs, on ne peut trouver aucune différence : nous sommes tous en robes ici... » ajoute-t-il gaiment. « La plus ancienne en date est Mlle Chauvin qui a obtenu son titre en 1900 : elle s'est spécialisée dans l'enseignement du Droit. Mme Petit, depuis 1901, a plaidé. Mlle Saillard fit en Italie une série de brillantes conférences. Maria Vérone porte un nom déjà fort connu. En province elles sont quelques-unes ; au barreau de Toulouse, Mlle Dihau s'est fait remarquer... »

— Admettez-vous, Maître, cette opinion que les avocates soient cantonnées de préférence dans les affaires d'ordre sentimental et ne croyez-vous pas certaines d'entre elles, d'esprit suffisamment lucide et précis pour aborder des questions financières, ou autres... ?

« — De même qu'un avocat se spécialise pour certaines causes, je crois que la femme, suivant la forme particulière de son intelligence peut réussir dans des domaines très différents. Elle l'a déjà prouvé. Je vous parlais à l'instant de Mlle Saillard : elle est actuellement secrétaire de Cruppi. Le bâtonnier Chenu s'est adjoint, lui aussi, la collaboration de Mme Grinberg. Cela indique suffisamment que les femmes savent s'adapter à des questions générales et variées. » Après un instant de réflexion, M Henri Robert reprend : « Pourtant, si une de mes filles me disait son désir de devenir avocate, je lui conseillerais plutôt de devenir médecin : il y a là pour la femme un avenir merveilleux... »

— Oui, Maître... Mais un médecin conseillerait sûrement à votre fille de devenir avocate !...

Le Maître reconnaît d'ailleurs, avec bonne grâce, que les qualités de compréhension, d'intuition féminines trouvent, dans le métier d'avocat comme dans celui de médecin, leur emploi judicieux.

« Je ne fais qu'une seule réserve à qui veut aborder la profession d'avocat ; mais elle s'adresse aux jeunes gens aussi bien qu'aux jeunes filles : il faut avoir avant tout une santé robuste, résistante. Ce métier est le plus fatigant de tous. Songez qu'on reste debout des heures, parfois des journées entières. Lire à voix haute est, on ne sait pourquoi, un effort épuisant. Sans compter la fatigue cérébrale et la dépense de force nerveuse. Et puis, dites aussi aux élèves avocates d'apprendre à bien articuler : cela n'a l'air de rien ; mais sans cette condition, que vaut la plus belle plaidoirie ? »

« Depuis la guerre, ajoute le bâtonnier, en manière de conclusion, les femmes ont eu, au Palais comme partout ailleurs l'occasion de s'affirmer. Il ne se passe pas de jour que les avocates ne plaident. On les a entendues plusieurs fois en *Conseil de guerre*. Toutes ces *jeunes* peuvent aujourd'hui conquérir des situations. Elles remplacent en ce moment leurs camarades absents, mais après la guerre elles ne seront pas de trop : personne n'aura plus le droit de rester inactif. La vie sociale réclamera toutes les forces humaines. Cela n'empêchera pas la femme libre, agissante et intelligente, de demeurer une épouse et une mère. Nous avons ici de jeunes avocates qui sont de charmantes mamans. Elles auront toujours autant d'enfants que les petites bourgeoises oisives, qui ont à compter avec leur paresse et leur vanité, et elles acquerront les moyens matériels et moraux de les mieux élever !

« La femme-bibelot deviendra peu à peu un objet de luxe démodé. Son règne est fini. Elle ne sera bientôt plus, dans notre société rajeunie, qu'un souvenir. »

Puisse le grand orateur avoir dit vrai et souhaitons toutes d'assister à ce beau renouveau de la vie qu'il nous promet après les horreurs de la guerre !

## Victoire définitive du Suffrage des Femmes en Grande-Bretagne

Le *Vote for women* a définitivement triomphé à la Chambre des Lords, malgré les efforts des anti-suffragistes pour faire renvoyer la question au referendum populaire. Notons que la pétition des anti-suffragistes conduites par la romancière célèbre Mrs Humphy Ward comptait quatre-vingt-sept signatures de pairesses. C'est un fait constant dans le mouvement féministe que les femmes « arrivées » de la naissance, de la fortune ou du talent, satisfaites de leur sort ont, en général, méprisé ou combattu les idées d'émancipation féminine. Le referendum a été repoussé par vingt-cinq voix de majorité, ce qui est peu comparé aux 138 voix contre 28 obtenues quatre jours plus tôt par le principe même du vote féminin. Mais un grand nombre des premiers votants étaient, nous dit-on, absents au second vote appelés ailleurs ,par des devoirs pressants.

Les féministes françaises adressent ien l'expression de leur joies aux énergiques combattantes d'Outre-Manche, à leur grand chef vénéré, Mrs Garrett-Fancett qui les conduit depuis cinquante-ans.

## Guerre à l'Alcool

**POUR LE CABARET NOUVEAU**

Les débits ne peuvent-ils donc prospérer qu'en méritant ce nom sinistre : « *des abattoirs d'hommes* ? » Non ! Les cafés-restaurants salutaires au consommateur, conformes aux lois de l'hygiène, de la beauté, de la sociabilité, n'appartiennent pas au domaine du rêve : ils existent notamment à Zurich, sous la direction d'un Comité de Dames ; avec leurs *douze mille clients par jour*, ils constituent une expérience sociale qui mérite un voyage d'études (1). D'une scrupuleuse propreté, délicieusement ornés, ils placent leur hôte dans cette atmosphère de beauté intime, avenante, où le cœur s'épanouit. Ne devant rien à la bienfaisance, mais vivant de leurs bénéfices, minimes pour chaque client, mais considérables au total, ils enseignent au consommateur enchanté du local et de l'accueil la possibilité d'être heureux sans alcool, aux hommes d'affaires peu soucieux de se ruiner par idéalisme celle de s'enrichir sans empoisonner son semblable, et même en lui rendant service. — « Vous travaillez en tout cas à rendre impossibles les débits qui exploitent l'erreur ou le vice du buveur d'alcool ? » — Assurément ; mais comme ils ne peuvent disparaître que par extinction progressive, à mesure que des habitudes de boisson se réformeront, ce délai suffit pour ne compromettre brusquement aucune situation. — « Au terme de cette évolution, tout un commerce n'aura pas moins disparu ? » — Sans doute, mais avec une égale compensation d'ordre commercial, car les sommes laissées au cabaret représentent autant de recettes dérobées aux commerces utiles : tout le monde y perd, le buveur et sa famille privés de tout bien-être, les marchands privés de leur clientèle. Qu'on renonce à des habitudes coûteuses autant que nocives : ces pièces de monnaie qui ne seront plus versées au débitant, au capital-alcool (2), pensez-vous que les buveurs les emploieront à faire des ricochets dans l'eau en manière de passe-temps, et qu'elles seront ainsi perdues sans retour pour le négoce ? En réalité, dépensées au jour le jour, ou mises en réserve jusqu'à nouvel ordre, elles seront intégralement utilisées, mais reportées : 1° sur les besoins véritables, au profit des autres commerces, qui fournissent les objets nécessaires à la vie ; 2° sur les œuvres de prévoyance, pour être employées au moment voulu à des achats utiles : d'où finalement un bénéfice pour les fournisseurs, qui n'ont rien à espérer du buveur perpétuellement ruiné. Tous les négociants, même des plus étrangers à toute inspiration humanitaire ou patriotique, devraient, par simple intérêt commercial, soutenir la lutte contre l'alcool.

**A. Pignolet,**
*Professeur de philosophie au Collège de Saint-Germain-en-Laye*

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

(1) V. Gautrot : « Que faut-il boire ? » (0,15, mêmes adresses).

(2) V. Ad. Pignolet : « Les restaurants de tempérance » (0,15, id.).

(3) On résume sous ce nom l'ensemble des capitaux engagés dans la production et la vente des boissons alcooliques, puissance financière doublée d'une puissance électorale, toutes deux soutenues par les intéressés et [illegible]

## Héroïnes du Jour

**ORDRE DE L'ARMEE**

**Langlet** (Mme Thérèse), en religion sœur Marie Elma de Sion : religieuse au couvent de... Le 11 octobre 1917, pendant un violent bombardement de ce couvent transformé en hôpital, s'est distinguée par son courage et son dévouement. A été grièvement blessée par éclat d'obus en procédant à l'évacuation des malades et des blessés.

(Ordre du 30 octobre 1917.)

## Formons une Ligue pour les Restrictions

Nous publions ci-dessous quelques-unes des nouvelles réponses qui nous sont parvenues.

Nous nous occupons de dresser le programme que pourrait suivre une telle ligue et de lui constituer les forces et le cadre nécessaires.

Une de ses premières tâches sera de faire connaître autant qu'elle le pourra les initiatives de propagande qui se prennent de toutes parts pour l'application des restrictions, et de demander à ses adhérents de s'y associer.

Nous signalons aujourd'hui une affiche et une pétition du *Conseil national des femmes françaises* dont nous reparlerons dans notre prochain numéro.

Nous préparons de notre côté un numéro spécial de *La Française* consacré à la même propagande.

### LA CARTE DE PAIN

Le rationnement du pain à 300 grammes par personne est institué à Paris et y sera appliqué à partir du 29 janvier. Dès la première annonce de cette mesure, des conseillers municipaux sont allés protester auprès du Ministre, donant ainsi le plus fâcheux exemple. Ils parlaient, ce pouvait être leur excuse, au nom de la population pauvre, qui, disaient-ils « cette ration serait insuffisante, alors que les personnes aisées pourraient grâce à des aliments de substitution, se contenter d'une ration moindre. »

L'observation en elle-même est juste. Mais des hommes au pouvoir devraient être les premiers à savoir, ne serait-ce que par les précédentes expériences, à quelles difficultés pratiques se heurtent toutes les mesures de rationnement. Quoiqu'on fasse, on ne saurait imaginer aucun système qui soit parfait. Le mieux est donc d'adopter ceux qui, en répondant à l'indispensable résultat cherché, soit la réduction de la consommation, sont de l'application la plus simple et laissent en même temps aux intéressés la possibilité de s'arranger entre eux pour corriger ce que la mesure peut avoir de gênant pour un certain nombre.

Il nous semble que le système actuel permet à ce sujet toutes facilités ; que rien ne sera plus aisé à ceux qui auront trop de trois cents grammes que de s'entendre avec ceux qui n'auront pas assez, pour leur céder une partie de leur ration.

Ceci revient à dire que le devoir s'impose à toutes les personnes aisées, en état de se procurer des aliments de substitution, que le devoir s'impose à elles de prendre sur leur ration de pain pour en céder aux moins favorisées à qui le pain, le moins cher des aliments, est par cette raison, le plus nécessaire.

La ration de trois cents grammes, d'ailleurs, est très suffisante à l'alimentation de n'importe quel individu normal. Les autres peuples belligérants en ont depuis longtemps beaucoup moins. En Suisse, par exemple, la ration n'est que de 150 grammes.

### QUELQUES ADHESIONS

Je veux être une des premières à faire partie de la ligue pour les restrictions ainsi que tout mon personnel et les membres de l'*Activité Féminine*.

Je vous enverrai les noms de nos adhérents à mesure qu'ils me donneront leur adhésion ; pour ce jour mon personnel seulement :

E. Charroppin, A. Languignier, E. Givaudan, M.-L. Noat, A. Durbans, R. Morracchini, Mme Toussaint, M. C. Roby.

**E. Charroppin,**
*Directrice du Cours Sévigné, Fondatrice de l'Office d'Activité Féminine de Nice.*

J'ai accueilli avec satisfaction votre projet de Ligue. J'y souscrit de suite. C'est *Ligue de la Volonté* que vous devriez l'intituler, *volonté des femmes* de faire cesser un état de choses qui conduit à la ruine des situations modestes; alors qu'elle enrichit honteusement des individus qui retirent des fortunes de la guerre, et n'y ont rien donné.

Faisons donc campagne avec énergie et ténacité.

**W. Frappier.**

Je vous envoie d'autant plus volontiers mon adhésion à la Ligue des Françaises pour l'application de toutes les restrictions nécessaires à la victoire que je me suis toujours fait une règle d'appliquer immédiatement toutes celles dont l'utilité a été signalée.

**A. Colle,**
*Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Périer (Manche).*

Je m'associe bien volontiers à votre Ligue pour les Restrictions et m'engage à ne plus rien acheter aux pâtissiers. J'avais d'ailleurs pris depuis longtemps cet engagement avec moi-même n'achetant plus que des petits pains au lait de temps à autre, ce qui, il semble, peut être autorisé par votre Ligue.

**A. de Billy.**

Ici, j'ai été témoin d'un achat de gâteaux secs de 50 kilogs. On mangera des gâteaux en place de pain. Les épiceries, boulangeries regorgent de croustilles, biscottes, farines fines, etc., mais le pauvre manquera de pain...

**Marthe Flyt.**

J'adhère de tout cœur à votre ligue pour les restrictions. Membre de Sociétés anti-alcooliques, je vous prie de m'inscrire membre de votre ligue contre les mercantis de toutes sortes qui, inconscients du danger national, exploitent la situation à leur profit personnel.

**Jenny Bonâme.**

J'ai lu votre appel dans le dernier numéro de la *Française*, concernant l'engagement au sujet de la pâtisserie. J'y souscris de grand cœur, trouvant qu'il y a longtemps que chacun aurait dû se priver de ce superflu. Je voudrais seulement que votre appel puisse atteindre plus loin que les lectrices de *La Française*. Ne pourriez-vous faire passer votre appel dans d'autres journaux ? Je suis sûre qu'il serait entendu, et porterait ses fruits.

**De Staël Wurtz.**

Les restrictions, loin de nuire, seront plutôt une garantie pour la santé morale et physique. D'abord pour la santé physique, parce que généralement l'on mange trop et que l'encombrement gastrique produit des maux multiples, dont le moindre est une sorte d'intoxication perpétuelle. Ces maux, d'ailleurs, ne peuvent se guérir ou s'atténuer que par un remède, l'abstinence, à base de régime. Or, tout bon régime consistera toujours dans l'abstinence non seulement de toute boisson alcoolique, à un degré quelconque, mais de toute alimentation dont les légumes et les féculents ne seraient pas les éléments principaux et les plus économiques, car, la terre les produira sans cesse et nous en aurons toujours autour de nous.

Quant à la santé morale, elle y gagnera tout le bon équilibre d'un sage gouvernement sur soi-même, et tout le bénéfice d'une âme saine dans un corps sain. Les gros mangeurs de viande, sont le plus souvent indisposés, en proie à une certaine mélancolie, à la manière des félins. Nos grands quadrupèdes herbivores sont doux, patients, forts et sains.

La pâtisserie, malgré son aspect appétissant, est lourde à l'estomac, d'autant, qu'en dehors des ménages, elle est rarement un composé des produits de première qualité, puis, qu'elle n'est pas toujours façonnée avec tous les soins hygiéniques désirables.

**Amélie Hammer,**
*Présidente de l'Union Fraternelle des Femmes.*

Je m'inscrirai bien volontiers comme adhérente à la ligue des restrictions que vous proposez de créer dans *La Française*.

N'y aurait-il pas lieu, seulement, pour ne pas décourager les bonnes volontés hésitantes, de demander des adhésions pour un temps déterminé — six mois par exemple, — renouvelables et compléter si la ligue avait pris de l'extension et montré sa vitalité par des résultats.

**B. Mellon.**

C'est de grand cœur que je vous envoie mon adhésion pour la ligue des restrictions et excusez-moi d'avoir tant tardé, je suis tout à fait de votre avis.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

**M. Nongen,**
*Professeur de musique.*

## Le Paiement des Allocations à domicile

Comme suite à la « Lettre ouverte adressée ici par Mme Chevalier Mureseq (M. C. M.), à M. Victor Boret, le 8 décembre dernier, nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la mesure réclamée par notre collaboratrice était par avance appliquée au moins en certaines régions. Voici les renseignements que nous adresse à ce sujet notre amie Mlle L., qui remplit depuis trois ans les fonctions de maire dans une commune du Sud-Ouest.

« Le payement, à domicile, des allocations se fait ici depuis le mois de juin dernier, il se fait ainsi depuis plus longtemps dans certaines autres communes du canton.

Et je n'ai eu aucune difficulté pour l'obtenir. J'ai simplement écrit au Préfet, lui exposant que la commune distante de 14 kilomètres du chef-lieu de canton, c'était, à chaque payement, de nombreuses et précieuses journées de travail perdues pour les allocataires. Et je lui demandais de bien vouloir obtenir, pour les bénéficiaires, que le payement se fît à la poste de les L... (4 kilomètres). Le préfet écrivit aup percepteur du canton pour enquêter sur le bienfondé de ma réclamation. et sur la réponse affirmative, le mois suivant les allocations furent portées à **domicile** par le facteur qui reçoit pour cela une petite rémunération supplémentaire.

Dans certaines communes voisines pourvues d'un bureau de poste, les allocataires vont se faire payer au bureau.

La lettre de M. C. M. demandait donc une chose qui était accordée ici depuis longtemps. Les observations qu'elle fournissait à l'appui de sa réclamation étaient d'ailleurs très justifiées : bien des femmes faisaient une petite « bombe » (pour employer leur terme), avant de rentrer au logis, d'autres écornaient la somme touchée pour acheter bien des choses, inutiles souvent, qui les tentaient.

Ainsi, payées à domicile, tout est bien mieux. »

⁂

On peut voir là un exemple de ce que l'administration communale d'une femme éclairée peut réaliser dans l'intérêt de la femme et de la famille. N'oublions pas que dans le cas présent, cette « maire » est entrée en fonctions à vingt-deux ans.

## Carrières Féminines

### Programme d'Admission à l'Ecole Supérieure Agricole et Ménagère de Grignon

**I. SECTION NORMALE SUPERIEURE**
**II. SECTION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

L'Ecole supérieure agricole et ménagère a été créée par décret, le 14 mai 1912, à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon.

Son but est : 1° de former des maîtresses capables de donner un enseignement agricole et ménager très pratique ; 2° de donner aux jeunes filles, une saine éducation en rapport avec la profession agricole, ainsi qu'une instruction agricole et ménagère.

Elle utilise, pour son fonctionnement, les locaux et le matériel que possède l'Ecole nationale. Elle est ouverte chaque année pendant trois mois, du 16 juillet au 15 octobre lorsque les jeunes gens fréquentant l'Ecole nationale ont quitté l'établissement pour aller en vacances.

Elle comprend deux sections :

1° *La section normale supérieure* pour la préparation des professeurs et directrices d'Ecoles agricoles et ménagères, ainsi que des Ecoles de laiterie pour jeunes filles ;

2° *La section d'enseignement supérieur* pour les jeunes filles qui désirent recevoir un enseignement ménager agricole complet.

**I. SECTION NORMALE SUPERIEURE**

La durée des études, dans la section normale supérieure, est de un an et demi :

*Du 16 juillet au 15 octobre* : première période des cours et exercices pratiques à l'Ecole nationale de Grignon ;

*Du 16 octobre au 16 juillet de l'année suivante* : stage comme élèves-maîtresses servant d'adjointes dans les Ecoles ménagères ;

*Du 16 juillet au 15 octobre* : deuxième période de cours et exercices pratiques à l'Ecole nationale de Grignon.

**Enseignement**

L'enseignement donné pendant les deux périodes trimestrielles à l'Ecole de Grignon est à la fois théorique et pratique, *surtout pratique*, les jeunes filles admises à le suivre (voir conditions d'admission) ayant déjà reçu une instruction scientifique générale suffisante.

Cet enseignement comprend : l'économie domestique, l'hygiène, la puériculture, la cuisie et les conserves alimentaires, la coupe et couture, la comptabilité, la laiterie, la fromagerie, le jardinage et l'arboriculture fruitière, la zootechnie et hygiène du bétail, l'aviculture, l'apiculture et la méthodologie.

*Le stage du 16 octobre au 15 juillet* a lieu dans une ou plusieurs Ecoles ménagères : l'élève-maîtresse est utilisée comme adjointe stagiaire, afin qu'elle puisse se familiariser avec la pratique de l'enseignement et appliquer les conseils qu'elle a reçus à l'Ecole supérieure ; elle doit faire certaines études pratiques dont le programme lui est remis au début du stage ; elle est placée sous la surveillance de la directrice de l'Ecole ménagère, laquelle adresse chaque mois à la directrice de l'Ecole supérieure un rapport sur sa conduite et son travail.

**Examens. — Diplôme.**

*Le travail et le progrès des élèves* sont constatés :

1° Par des interrogations faites par les professeurs et par l'appréciation de tous les travaux et exercices pratiques ;

2° Par des examens généraux effectués par les professeurs à la fin de chaque enseignement.

Chaque trimestre, un bulletin est envoyé par la directrice de l'Ecole aux parents des élèves.

Toute élève qui, à la fin de la première période trimestrielle à Grignon, n'obtient pas une moyenne suffisante, n'est pas autorisée à continuer ses études.

Pour être admise à suivre les cours de la deuxième période trimestrielle à Grignon, les élèves-maîtresses doivent subir avec succès :

1° A la fin de la première période trimestrielle, un examen sur toutes les matières étudiées pendant cette première période ;

2° A la fin du stage, au moment de la rentrée à Grignon, un deuxième examen sur les matières indiquées dans le programme d'études pratiques du stage.

A la fin de leurs études, les élèves-maîtresses qui ont satisfait à l'examen de sortie reçoivent le *diplôme de l'Ecole supérieure agricole et ménagère (section normale supérieure)*.

**Régime de l'Ecole. — Pension. — Congés. Discipline**

Le régime de l'Ecole est l'internat. *L'internat est obligatoire pour toutes les élèves-maîtresses.* L'Ecole ne reçoit pas d'auditrices libres.

Le prix de la pension pour chaque période trimestrielle est de 200 francs.

Les élèves sont tenues de verser, au commencement de chaque année, indépendamment du prix de pension, et à titre de dépôt, une somme de 25 francs destinée à faire face aux dépenses [illegible]

...ées pour leurs frais d'excursion et pour le remplacement des objets détruits ou détériorés par leur faute.

Ce versement a lieu entre les mains de l'agent comptable de l'Ecole.

Aucun congé, ni aucune sortie libre, même le dimanche, ne sont accordés pendant toute la durée des études des périodes trimestrielles à Grignon, sauf sur la demande expresse des parents.

Les élèves-maîtresses ne peuvent recevoir aucune visite, sauf, le dimanche, celle de leurs parents, et celle des personnes désignées par les parents.

Des règlements particuliers fixent l'ordre des travaux et la discipline intérieure de l'Ecole.

**Conditions d'admission**

L'admission a lieu par voie de concours.

Les candidates devront être âgées de 19 ans accomplis au 15 juillet de l'année du concours, et posséder le *brevet élémentaire*.

Les épreuves du concours comprennent des épreuves éliminatoires et des épreuves orales.

Les demandes d'admission doivent être *écrites sur papier timbré* et adressées au Ministère de l'Agriculture *avant le premier juin, délai de rigueur*. Elles seront rédigées par les candidates conformément à cette formule :

« Je, soussignée (nom, prénoms de la candidate)..., née à..., le..., ai l'honneur de solliciter de M. le Ministre de l'Agriculture mon inscription sur la liste des candidates à l'Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager (section normale supérieure) de Grignon.

« En conséquence, outre que j'ai joint à la présente demande les différentes pièces exigées par le règlement, j'ai mentionné sur cette demande, conformément aux indications du programme officiel, et dans l'ordre qu'il prévoit, les renseignements qui suivent :

(En cette partie de la demande, les candidates porteront indication, exactement dans l'ordre prévu, des renseignements qui suivent :

1° L'adresse à laquelle elles désirent recevoir les convocations et avis concernant les examens ;

2° L'adresse de leurs parents ;

3° Les centres qu'elles choisissent pour subir l'examen écrit ;

les ont déjà obtenus.)

Les demandes ainsi rédigées seront suivies de leur signature et de la date de la rédaction. Toutefois, les candidates boursières devront, avant de signer et dater, faire mention de la déclaration suivante :

« Enfin, je déclare avoir adressé au préfet de mon département, pour qu'elle soit transmise à M. le Ministre, après enquête réglementaire, une demande de bourse de l'Etat. »

Les demandes d'admission doivent être accompagnés :

1° De l'acte de naissance de la candidate dans la forme légale ;

2° D'un certificat de moralité dûment légalisé et délivré par la Directrice de l'établissement dans lequel la candidate a accompli sa dernière année d'études, ou, à défaut, par le maire de sa dernière résidence ;

3° D'un certificat de médecin, ce certificat dûment légalisé et attestant que la candidate a été vaccinée depuis moins de 3 ans ;

4° Des diplômes dont la candidate est titulaire, ou des copies authentiques de ces diplômes ;

5° D'une obligation, dûment légalisée, souscrite sur papier timbré (1), par les parents ou le tuteur de la candidate, pour garantir le payement de la pension pendant toute la durée des études à la section normale supérieure.

*Cette obligation doit être produite, même lorsqu'une demande de bourse est faite en faveur de la candidate.*

Elle sera rédigée ainsi qu'il suit :

« Je soussigné (nom, prénoms et domicile) m'engage à payer d'avance la pension de (titre de parenté ou de liaison de la jeune fille ; ses nom, prénoms et domicile) à l'Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager de Grignon (section normale supérieure), où elle sera admise comme élève pour deux périodes trimestrielles, à raison de 200 francs pour chaque période.

A défaut du payement de cette pension aux époques ci-dessus indiquées, je déclare me soumettre à ce que le recouvrement en soit poursuivi par voie de contrainte administrative, décernée par M. le Ministre des Finances, suivant les droits qui lui sont conférés par les lois des 2 vendémiaire et 18 ventôse an VIII. »

Le payement de la pension des élèves doit être effectué d'avance, soit dans la caisse du trésorier-payeur général du département dans lequel est situé l'établissement, soit dans celle du receveur particulier des finances de l'arrondissement où réside la famille des élèves.

Le nombre des élèves à admettre, à la suite du concours, est fixé chaque année par arrêté ministériel.

Les convocations aux examens sont faites par les soins du Ministre de l'Agriculture.

Les candidates reçues sont informées de leur admission par les soins du Ministre de l'Agriculture. Elles doivent être rendues le 16 juillet à l'Ecole supérieure.

Les pièces que les candidates refusées ont produites à l'appui de leur demande d'admission sont retournées au domicile de ces candidates par l'intermédiaire de l'Administration municipale.

**Bourses**

Des crédits sont affectés chaque année à l'entretien d'élèves boursières de l'Etat (bourses de 200 francs ou fractions de bourses).

Ces bourses sont fractionnables ; elles sont accordées au moment de l'entrée à l'Ecole et ne sont données en principe que pour un trimestre scolaire ; mais elles sont maintenues aux élèves qui continuent à s'en rendre dignes par leur progrès et leur conduite. Elles peuvent être retirées au cours de l'année par mesure disciplinaire.

Les demandes de bourses, ou fractions de bourses, écrites sur apier timbré, sont adressées au Ministre par l'intermédiaire du préfet du département dans lequel réside la famille de la candidate. Elles doivent être accompagnées de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi que d'un relevé du rôle des contributions. Ce dossier est ensuite transmis au Ministre avec l'avis du Préfet. Ces diverses justifications sont exigées de toutes les candidates aux bourses sans exception.

Les demandes de bourses doivent être ...ressées au Préfet avant le 20 mai, pour être transmises au Ministre avant le premier juin.

**Trousseau**

Les élèves-maîtresses doivent être munies d'un trousseau personnel en bon état et des objets suivants :

Six essuie-mains ;
Six serviettes de toilette ;
Six serviettes de table ;
Trois paires de draps pour un lit ayant les dimensions suivantes : 2 mètres de longueur et 0 m. 90 de largeur ;
Un oreiller et quatre taies d'oreiller pour les élèves qui la désirent.

Elles apporteront en outre :

Un vêtement avec capuchon en molleton imperméable ;
Une paire de sabots ;
Une paire de chaussons pour sabots ;
Un nécessaire de couture (un dé, une paire de ciseaux, aiguilles, etc.).

L'école fournira aux élèves (à leurs frais) : 3 blouses pour travaux extérieurs, 3 tabliers d'intérieur et un chapeau de jardin d'uniforme.

Lire dans le prochain numéro les conditions et les matières du concours.

## L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE

# Lointaines Amitiés

Dans un coin de Paris où, par bonheur, l'égoïste mondanité ne règne pas seule, quelques femmes fidèles au divin précepte : « Aimez-vous les uns les autres » ont trouvé le moyen de faire largement la part du pauvre et de payer de leur temps et de leurs peines comme de leur argent, afin qu'autour d'elles, dans ce tranquille Passy, les déshérités puissent être moins à plaindre. Elles y ont réussi. Depuis des années, le Vestiaire du XVI^e^ arrondissement fonctionne de façon parfaite sous la présidence de la Comtesse de Lacretelle, aidée par Mme Paul Boris, comme trésorière, par Mlle Mathilde Javal comme secrétaire, et ce triumvirat aux mains sans cesse ouvertes a si bien su montrer le dévouement facile et la générosité agréable qu'il a réuni force adeptes.

Tout marchait au mieux quand la guerre vint multiplier les infortunes. Veuves, orphelins, réfugiés affluèrent de partout, on sait dans quel état : dépouillés, affamés, réduits à la plus atroce misère. Au Vestiaire, on leur donna sans compter, mais c'était une goutte d'eau dans un gouffre, et le Comité voyait venir le jour où il lui faudrait refuser son appui quand Mme de Lacretelle eut la bienheureuse inspiration de faire appel aux femmes étrangères que leurs sympathies pour la France devaient engager à aider ses enfants.

A ces demandes portées en Amérique, en Asie, en Afrique par l'intermédiaire de nos consuls, quelles rassurantes réponses furent faites et de quel cœur !... Du jour au lendemain on nous aima là-bas, non plus trop discrètement, mais au grand jour avec le besoin de l'affirmer et de le prouver.

Oh ! oui ! elles l'ont prouvé nos amies de New-York, de San Francisco, de Durban, de Chicago, de Java, de Manille, de la Chine, du Chili, du Brésil, de l'Argentine, que sais-je encore ?... de tant de pays lointains devenus pour les Français comme de nouvelles Patries ! Elles l'ont prouvé par des dons magnifiques rendus plus précieux encore par les lettres qui les accompagnaient, lettres débordantes d'une immense pitié, d'un chaude sympathie pour les martyrs de la guerre et surtout pour les « petits », ces êtres de grâce et de douceur, apprenant la souffrance et les larmes, l'horreur de la faim et de l'abandon à l'âge où l'on ne doit que sourire.

Linge, vêtements, lainages sont arrivés à profusion, neufs, soignés, pimpants, confectionnés avec amour par des bienfaitrices de rangs différents, de fortunes inégales, les unes donnant de l'or, les autres du travail, toutes un peu d'elles-mêmes par des billets cachés dans un pli, dans une poche et apportant aux malheureux un affectueux souvenir, un baiser pour les petits, un élan d'admiration pour les grands.

Et cela doit doublement exciter notre reconnaissance tellement il y a de délicatesse dans cette noble manière de nous combler en déplorant de ne pouvoir faire plus encore pour les *« si chers Français qui combattent avec tant de valeur et se sacrifiant pour la cause de la Liberté, de la Fraternité et de l'Egalité pour le monde civilisé »*.

Dans toute la correspondance venue ainsi des extrémités de la terre se trouvent des phrases qui ont quelque chose de lumineux. Elles éclairent l'âme de nos alliées, la montrent fidèle et sûre, bien à nous dans l'avenir comme dans le présent et nous donnent la certitude de pouvoir jusqu'au bout, grâce à eux, soulager des misères poignantes et d'autant plus dignes de compassion qu'elles sont subies sans une plainte, avec l'espérance que tant de douleurs imméritées pèseront dans la balance à l'heure du règlement de comptes.

On voudrait pouvoir citer tous les volontaires de cette phalange sacrée de la Charité. Mais ils sont trop et la place nous est mesurée. C'est à peine si, dans le nombre, nous pouvons détacher quelques noms, au hasard, puisque, sans choisir, on est certain de trouver la prodigalité, l'ardent désir de faire le bien et un véritable amour pour la France, que nos correspondants tiennent par la race ou par la sympathie à ce fier pays que rien n'a pu abattre.

Saluons donc Mlle Blanche Cahen et Mme Casserly, de San Francisco, dont les fréquents et importants envois pour enfants ont apporté tant de bien être aux petits et tant de bonheur aux mères; Mme Hollingsworth, de New-York ; Mme Van Houten, de Samarang ; Mme Alexandre, de Bancroft, au Natal ; Mme de Roaldès, Présidente du Secours Louisianais à la France; Mme Bouzon, Présidente de la Croix-Rouge Française d'Alexandrie ; Mme la Directrice de Ladies College ; le couvent de la Sainte-Famille ; le couvent Marie Stella, à Durban ; Mmes Péralle et Mézières, à Hanoï, et tant d'autres, anonymes, et toutes et tous, les hommes aussi s'en étant mêlés ; et, de nouveau merci à ceux qui ont apporté à l'Œuvre du Vestiaire de Passy un concours si généreux.

Jane de Regnaucourt.

# BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

## Conseil National des Femmes Françaises

### RÉCEPTION EN L'HONNEUR DES AMÉRICAINES

Nous rappelons qu'un thé sera offert par le Conseil National à des délégués d'œuvres américaines, le dimanche 3 février, à l'Hôtel d'Orsay. La réunion s'ouvrira par une heure de musique avec Risler Hermann, Mme de Monjozet. Les membres du Conseil sont priés d'envoyer l'adhésion au siège social, 1, avenue Malakoff. Prix 5 fr.

## Union Française pour le Suffrage des Femmes

### PROCHAIN CONGRÈS ANNUEL

Le Congrès de l'U. F. S. F. aura lieu le 28 mars 1918.

Nous prions nos groupes de prendre note de la date et de s'occuper dès maintenant des délégués qui pourraient les représenter. La question suffragiste étant à l'ordre du jour dans tous les pays du monde, nous devons donner à notre Congrès l'impression d'une volonté active, organisée et concertée.

Voici les questions qui seront à l'ordre du jour et sur lesquelles nous prions nos groupes de nous adresser des rapports pour la fin février :

1° Enquête sur le suffrage des femmes dans les milieux ouvriers ;

2° L'enseignement post-scolaire ;

3° Le travail des enfants dans les usines.

La première question n'a besoin d'aucune explication. Nous demandons aux groupes et aux délégués, de voir ce qui se passe autour d'eux et d'en faire un rapport.

Pour l'enseignement post-scolaire, plusieurs thèses se présentent :

Deux seront exposés ici par Mme Rebour et Mme Compain. D'autres peuvent encore être développées dans les rapports. Prière d'envoyer à Mme Rebour les rapports sur les deux premières questions ;

3° Pour le travail des enfants en usines, les rapports seront envoyés à Mme L. Brunsch Wig qui s'occupe de la même question pour la section féminine du Musée social. Il s'agit surtout de savoir si l'enfance n'est pas trop exploitée du fait des nouvelles conditions du travail ; exploitée d'une part par certains industriels qui ont besoin de main-d'œuvre à bon marché, depuis que la main-d'œuvre féminine a augmenté de valeur, exploitée aussi par les parents qui ont pris depuis la guerre l'habitude néfaste de « faire rapporter » l'enfant. Autrefois, l'enfant « coûtait » aux parents jusqu'à ce qu'il soit adulte : actuellement les parents comptent sur l'allocation ou le salaire prématuré du petit pour établir le budget. Il serait intéressant que les rapports nous donnent des chiffres, des faits et tout ce qui peut se rapporter à cette question si importante pour la défense de la famille et de la race.

C. L. R.

### L'EDUCATION DES ADOLESCENTS

Sur la demande de plusieurs groupes, le Comité Central inscrit à l'ordre du jour du Congrès de 1918, le projet de loi sur l'**Education des adolescents**.

Nous ne pouvons, en effet, nous désintéresser d'une réforme qui aura une telle influence sur l'avenir. Il y a bien longtemps qu'on a dénoncé le péril des années pendant lesquelles les adolescents oublient ce que l'école leur avait appris. Des essais furent tentés pour compléter et renforcer l'œuvre des lois de 1882 et 1886 : cours d'adultes, conférences, universités populaires, bibliothèques circulantes essayèrent de combler le vide... Il n'y eut point de cohésion dans ces efforts ; la bonne volonté, le talent même des conférenciers ne suffirent pas à créer un enseignement socialement utile, intelligemment coordonné.

Or, la France dont la guerre a pris tant d'enfants a besoin que ceux qui restent développent au maximum leurs qualités et leurs forces physiques, intellectuelles, morales. Tout esprit inculte devient, pour le patrimoine national, une perte plus grande encore que celle des champs en friche.

Le pojet de loi sur l'Education des Adolescents mérite à tous ces titres notre attention. Il importe encore plus aux féministes de n'en pas négliger l'étude.

Les lois de 1882 et de 1886 ont imposé l'obligation scolaire, au même titre, aux filles et aux garçons. Elles ont en même temps établi l'**égalité d'instruction** — à l'exception du travail manuel, les programmes sont identiques. Il ne faut pas que la loi nouvelle donne aux jeunes filles un enseignement inférieur en durée et en valeur sociale à celui que recevront les jeunes gens .

Nous demandons à nos groupes d'étudier le projet et de nous envoyer leur avis.

Pour faciliter le travail de classement des réponses, nous les prions de tenir compte du questionnaire suivant.

I. — **Critique générale du projet :**

1° Le projet de loi sur l'Education des Adolescents vous semble-t-il suffisant pour préparer des citoyens et des citoyennes utiles ?

a) Au point de vue **du temps** consacré à cet enseignement ;

b) Au point re vue **des matières** inscrites au programme ;

2° Quelles modifications apporteriez-vous aux programmes ? (addition ou suppression.)

3° Par quel personnel croyez-vous que cet enseignement doit être donné et à quelles conditions ?

4° Croyez-vous que prolonger d'un nombre d'années à déterminer l'obligation scolaire ne donnerait pas de meilleurs résultats ?

II. — **Critique du projet en ce qui concerne les jeunes filles :**

1° Programme d'éducation générale des jeunes filles ? (Addition ou suppression) ;

2° Préparation professionnelle des jeunes filles.

Le projet actuel ne prévoit que l'enseignement ménager ;

3° La place prépondérante de l'enseignement ménager dans le projet actuel vous semble-t-elle justifiée ?

4° Les Comités prévus aux articles 10, 12 et 14 peuvent n'être composés que d'hommes.

Croyez-vous utile que la loi précise que des femmes feront **obligatoirement** partie de ces Comités ?

III. — Si le projet vous semble **insuffisant** et le principe étant posé que **les jeunes filles recevront un enseignement égal en durée et en valeur à celui des jeunes gens :**

Comment concevez-vous l'éducation des adolescents ?

1° **Obligation ?**

2° **Durée ?**

3° **Programmes ?**

4° **Personnel enseignant ?**

Nous serons très reconnaissants à ceux de nos groupes ou de nos adhérents qui pourront nous faire connaître l'opinion des Ligues, Groupements professionnels, Amicales, etc., sur le projet de nous documenter afin que notre discussion et les vœux qu'émettra le Congrès soient aussi complets et réfléchis que possible.

Il est évident que le questionnaire ci-dessus n'a été préparé que pour faciliter le travail. Il ne peut être l'exposé d'une thèse. Après avoir étudié le projet, en avoir vu les qualités et les défauts — et ceux qui concernent l'enseignement féminin sont nombreux ! — nous essaierons de bâtir, en tenant compte des réalités et de l'exemple des autres nations, ce que nous désirons voir se réaliser.

Peut-être, dès aujourd'hui, peut-on affirmer que rien ne vaudra pour préparer les adolescents à la vie, un enseignement suivi, coordonné, tel qu'on peut le donner dans des écoles qui continueraient et compléteraient **pour tous**, l'œuvre de l'école élémentaire.

**Pauline Rebqur.**

*Dans le prochain numéro nous donnerons un article de Mme Louise Compain par lequel afin de faciliter les réponses des membres de l'U. F. S. F., elle expose son propre point de vue quant à l'éducation des adolescents.*

## Chronique des Œuvres et Institutions

### POUR LE DROIT, POUR LA FEMME

Nous avons annoncé que dès le début de 1917, le journal *Pour la Femme*, dirigé à Genève par Mme Isabelle Debran, adjoignait à son titre la mention : *Pour le Droit*. La manchette du premier numéro de 1918 marque l'achèvement de cette transformation, elle porte : *Pour le Droit*, et en sous-titre : *Pour la Femme*. Sans abandonner la défense des revendications féministes, Mme Debran, une neutre courageuse, fait ainsi passer au premier plan la défense de la cause du Droit, qui se confond pour elle avec celle de la France.

Ajoutons que cette volontaire et intrépide missionnaire vient de faire une tournée de conférences dans toute la Suisse de langue allemande sur les dévastation germaniques dans les régions françaises libérées qu'elle a visitées sur l'invitation du Gouvernement français. L'impression produite par ces conférences qu'illustraient des projections lumineuses a été très vive et salutaire au lendemain de l'émeute allemande de Zurich.

### MUTUALITE MATERNELLE DE MONTLUÇON

Mme Emile Monin, présidente de cette Société, dévouée également à l'*Office d'activité féminine et à l'Enrôlement des Françaises au service de la Patrie* nous communique une belle lettre d'une volontaire agricole de l'Allier dont le fils unique, officier au Maroc, a demandé dès la déclaration de guerre de venir combattre en France où il a été tué :

« Il ne faut pas tant m'admirer pour mon travail, allez, car je le fais de bon cœur en me disant que c'est utile à la Société. Ne faut-il pas produire le plus possible. C'est quelquefois un peu dur. Préparer la boisson des vaches daitières, la leur donner quand le domestique est au travail. Toutes choses si étrangères ou plutôt si nouvelles pour moi que je n'y suis pas encore très habile, mais ça commence cependant. Quelquefois je suis un peu fatiguée ou rebutée, je cours alors au cimetière et là quand j'ai parlé à mon cher enfant un petit moment, je reviens pleine de courage. Ne lui ai-je pas promis de continuer sa tâche. Je ne puis me battre mais du moins je peut aider à nourrir ceux qui se battent pour nous. Non mes amis il ne faut pas céder, tous ceux qui le disent sont coupables, très coupables. Je souffre énormément. N'ai-je pas perdu tout ce que j'avais de bon ; mais je crois que je souffrirais encore plus si je voyais mon pays démembré. Et c'est ce qui nous attend si nous étions assez fous pour faire la paix en ce moment ; mais nous la ferons pas c'est impossible. Dites à ceux qui parlent comme ça que ce sont des lâches ; que c'est une mère qui a perdu son enfant qui le leur dit. Ils mériteraient d'être six mois sous la botte prussienne, peut-être après changeraient-ils d'avis. »

Les personnes désirant se placer à la campagne peuvent se faire inscrire chez Mme Monin, 6, avenue de la Gare, à Montluçon, déléguée par les comités pour le Volontariat Agricole.

### CREATION D'UN BAR DE TEMPERANCE A VIENNE (Isère)

Mme Huline, une des plus actives et des plus dévouées apôtres de l'anti-alcoolisme nous signale la création à Vienne d'un Bar de Tempérance par la *Ligue Nationale contre l'Alcoolisme*.

« Notre établissement, nous dit-elle, situé en plein centre ouvrier est ouvert toute la journée même le dimanche. Le but immédiait était surtout le déjeuner du matin (soupe, café au lait, chocolat, etc...) à l'heure où l'alcool se consomme le plus facilement dans les débits voisins. L'œuvre est encore toute récente mais les premiers résultats sont encourageants. »

La tâche de multiplier par toute la France des établissements de ce genre s'impose aux Sociétés anti-alcooliques ; terminerait l'évolution des débits vers le cabaret sans alcool ».

### LA VIE MOINS CHERE

**Ecole Nationale des Economies et de l'Epargne**

Siège social : 19, quai Malaquais

**Séances du dimanche 27 janvier 1918**

Ces séances comprennent une conférence sur les économies, des expériences de cuisine pratique et pour la plupart, une partie artistique.

*A Paris :*

5^e^ arr., rue de l'Arbalète, école de Filles, 4 heures ; 10^e^ arr., rue Belsunce, école de filles, 4 heures ; 11^e^ arr., rue de Belleville, école de filles, 4 heures ; 12^e^ arr., rue Ch.-Beaudelaire, école de garçons, 4 heures ; 13^e^ arr., rue Corvisart, école de filles, 2 h. 1/2 ; 17^e^ arr., rue Laugier, école de garçons, 4 heures ; 18^e^ arr., rue François-Lépine, école de garçons, 2 h. 1/2 ; 19^e^ arr., rue Manin, école de garçons, 4 heures ; 20^e^ arr., rue des Ribelettes, école de garçons, 4 heures, etc.

*En banlieue :*

Boulogne-sur-Seine, école, rue de la Mairie, 2 h. 1/2.

Clichy, école de garçons, 2 heures, etc.

M. D. G. (Paris). — Il nous faudrait pour cet article des précisions que votre lettre ne donne point. Nous nous proposons à ce sujet une enquête pour laquelle le temps nous a manqué jusqu'ici. Ceci explique le retard de l'article.

**Mme J. Weil.** — Remerciements pour « La Française » et pour « L'Alarme ».

**Mme Paul Lanier** (Iles Seychelles). — Quelle joie nous apporte votre lettre. Qu'il est bon pour une œuvre comme la nôtre de savoir si loin, une amie active travaillant en communion avec nous dans un milieu si différent. Nous serons heureuses de suivre vos efforts si vous voulez bien nous tenir au courant.

# Carnet Domestique

### RECETTES CEVENOLES POUR L'UTILISATION DU MAIS

C'est une abonnée du Gard, Mme Fournet, qui nous envoie cette fois sa consultation :

« La soupe de maïs, nous dit-elle, connue sous le nom de **farinette,** se fait comme il est indiqué dans le numéro du 8 janvier de « La Française » :

« Il faut avoir soin de verser la farine **en pluie** pour éviter la formation de grumeaux. On laisse cuire une heure en remuant toutes les cinq minutes avec une cuiller **de bois.** Au moment de servir, ajouter du lait bouillant et du beurre.

« Pour la pâtisserie de ménage on peut **toujours** dans les gâteaux dont la formule est à peu près ceci :

« Farine, lait, beurre, sucre, œufs, levure alsacienne, remplacer la farine par un mélange par parties égales de farine de maïs et de farine de riz. Il faut simplement augmenter la quantité de levure. Nous avons obtenu d'excellents résultats.

« Jadis les paysans Cevenols consommaient outre la **farinette, le millias.** J'essayerai de retrouver la recette que je vous communiquerai après l'avoir exécutée.

« Voici une recette de plat sucré, en général assez appréciée :

**FLAN DE MAIS AUX CERISES**

« Lait, 2 décil. 1/2 ; eau, 3 décil, ; œufs, 2 ; farine de maïs, 100 grammes.

« Mettre l'eau à bouillir. Quand elle frémit ajouter la farine en pluie et laisser épaissir. D'autre part, faire bouillir le lait, le sucrer, l'ajouter aux œufs battus comme pour une omelette. Ajouter en tournant cette préparation à la bouillie de maïs : mettre alors (on peut exécuter la recette sans cela), une poignée de cerises dont on a enlevé les noyaux.

« Verser dans un moule beurré ou caramelé et faire cuire au four 1/2 heure à 1 heure.

Laisser refroidir légèrement avant de démouler. »

Une autre abonnée nous envoie la recette suivante :

**PUDDING AU MAIZENA (farine de maïs)**

« Délayer dans un peu de lait une cuillerée à soupe de sucre et une de maizena. Faire bouillir dix minutes en remuant sur feu doux, ajouter quatre blancs d'œufs battus en neige, laisser cuire encore quelques minutes en remuant et verser dans un moule de faïence dans lequel on a passé un peu d'eau. Mettre le moule dans une bassine d'eau froide et démouler quand le pudding est pris.

« Plat pour six personnes. »

Enfin Mme Delaage, directrice fondatrice de l'œuvre de guerre Jeanne-d'Arc-Sainte-Clotilde nous envoie une de ses brochures sur la « Braisière Française sans feu » (sœur jumelle de la « Marmite Norvégienne ») en nous signalant les recettes suivantes que nous en extrayons :

**SOUPE DE SEMOULE DE MAIS**

« Vous varierez vos menus par les Gaudes en délayant de la farine de maïs, comme pour la bouillie de farine ordinaire ; mais il en faut trois fois autant parce qu'elle épaissit peu.

« Avec de la semoule de maïs, vous ferez une excellente soupe, vous passerez 100 grammes de maïs dans la végétaline (25 grammes), vous y ajouterez un litre d'eau puis un croûton de pain, divisé en gros morceaux, assaisonnerez et après 10 minutes de cuisson sur le feu, vous mettrez en braisière pendant une heure 1/2. Avant de servir, fouettez la soupe pour bien brîser le pain. Encore avec cette semoule de maïs, vous ferez un mets bon au goût et tout à la fois capable de fournir des valeurs énergiques et nutritives ; voici comment vous le préparerez et le cuirez dans la braisière.

**PUREE OU GRATIN DE SEMOULE DE MAIS**

**Première formule.** — 250 grammes mais (semoule), 40 grammes beurre ou 30 grammes végétaline, sel, 150 grammes de fromage.

Faire fondre le beurre ou graisse de rôti, y passer le mais pendant cinq minutes, mouiller avec de l'eau ou du bouillon en quantité égale à trois fois le volume du mais, faire bouillir et mettre dans la braisière 1 heure 1/4. Avant de servir, ajouter le fromage. A volonté, mettre au four gratiner.

**Deuxième formule.** — 3/4 de litre eau et lait ou bouillon et lait par moitié, 150 grammes de semoule de maïs, 100 grammes de fromage, 20 grammes de beurre ou 15 grammes de végétaline.

1° Faire bouillir l'eau et le lait ; 2° verser le mais en pluie, en remuant ; 3° faire cuire 5 minutes sur le feu et 1 heure dans la Braisière. En sortant de la Braisière cette bouillie, ajouter le fromage et servir, ou mettre le mélange dans un plat allant au feu, saupoudrer d'un peu de fromage, d'un peu de panure, mettre dessus quelques petits morceaux de beurre ou de végétaline et faire gratiner. Devient épais en refroidissant.

## COURRIER DES LECTEURS

**Commandant Bourge.** — Merci de votre fidèle et précieux souvenir ; toute notre admiration pour vos mérites et vos succès de valeureux officier ; et ceux du brillant littérateur qu'est Jann Karmor.

**Mlle Nédelec.** — Nos primes ont pour titres, « Préjugés et Problèmes des Sexes », par Jean Finot et « Catéchisme féministe » par J.-J. Renaud.

**Mme P.** (Sarthe). — Nous ne croyons pas que l'initiative en question puisse venir de l'Université ; ce serait une infraction à ses règlements ; je crains aussi que vous n'ayez pas suivi la meilleure marche pour l'envoi de votre rapport. C'est à la « Ligue des Droits de l'Homme » qu'il appartiendrait nous semble-t-il de présenter vos réclamations, puisqu'elle peut en juger sur place et vous connaît bien. Nous savons que des « surintendantes de bureaux » sont déjà officiellement désignées et que cette institution s'étendra. Merci de votre propagande.

**Mme H.** (Vienne). — Merci de votre second mouvement. Laissez-moi vous redire que le premier n'était pas équitable. Nous ne saurions signaler les entreprises dont nous ne sommes pas avertis par des institutions qui ont d'autres moyens de publicité et s'en contentent. Pourquoi travailler pour le bien dans un esprit de rivalité. Chaque œuvre agit selon sa conception et ses ressources ; les discours ont du bon en un sujet où toutes les tentatives particulières resteront de peu d'effet sans les décisions gouvernementales que l'opinion publique peut seule déterminer ; pour y ajouter les précieux établissements tels que celui que vous mentionnez, il faut de l'argent et des dévouements compétents et sûrs. Les œuvres jeunes ont souvent un budget restreint surtout lorsqu'elles s'interdissent, afin de rester entièrement libres d'avoir recours aux subventions officielles. Celle à qui nous sommes ici particulièrement attachée, a pu, de ce fait, pratiquer envers les pouvoirs une franchise qui a déterminé dans les premiers mois de la guerre la reprise du mouvement suspendu et lui a imprimé une avance certaine. Elle seule a jamais osé parler comme elle le fait, comme il est nécessaire que ce soit fait. Du reste si nous pouvions causer de ce sujet cinq minutes, nous serions entièrement d'accord.

**Mme Charroppin.** — « Le Féminisme » de Mme Avril de Sainte-Croix, « Le Vote des Femmes », de Ferdinand Buisson, « Le Catéchisme féministe », de J.-J. Renaud, sont avec « Préjugés et Problèmes des Sexes », de Jean Finot que vous avez, les guides les plus sûrs. « L'Action féministe » n'est pas un nouveau journal, c'est l'organe de la « Fédération Pédiministe Universitaire ». Adressez-vous à notre amie, Mme Pauline Rebour, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie (Seine). Pour l'Ecole des Hautes Etudes commerciales à l'Ecole même, 43, rue de Toequeville. Son directeur est M. Burniou. Merci de votre gracieux envoi bien arrivé. Bon courage à votre beau zèle.

# LES LIVRES

**EN ALSACE RECONQUISE,** par Jules Ri...che.

Notre curiosité s'attache ardemment au lambeau de patrie recouvré en 1914, après quarante-quatre ans d'occupation. Nous voulions savoir si les Français d'Alsace sont restés des Français ou si les Allemands, par ailleurs si maladroits colonisateurs, mauvais psychologues, et si insupportables dominateurs, avaient su germaniser cette petite France. M. J. Hoche convaincra les plus sceptiques de la fidélité alsacienne par la preuve par de nombreux et émouvants détails comme la rapidité avec laquelle les enfants d'Alsace ont appris le français, l'initiative jolie des « marraines des morts » ; sur le conseil de la sœur supérieure de Ribeauville, des fillettes de là-bas sont deveues les marraines des soldats morts pour la France, sur ce sol qu'ils hérédaient. Les petites marraines se mettent en rapports avec les familles de leurs filleuls, et soignent et ornent leurs tombes.

Le journal d'une jeune fille de Massevaux, écrit en 1914, cité par M. J. Hoche montre que la région est redevenue française du jour au lendemain sans heurt, sans hésitation, presque sans surprise ; elle est redevenue française parce qu'elle n'avait pas cessé de l'être.

Quant à l'autre Alsace, celle qui souffre encore sous la botte tudesque, elle manifeste son attachement à la France par les condamnations encourues : « Le...an de guerre, les conseils de guerre allemands ont infligé à des soldats alsaciens-lorrains trois mille années de prison pour manifestation de sentiments français. De plus, les Allemands ont annoncé qu'il y a, parmi les Alsaciens-Lorrains, 30.000 déserteurs. »

Un grand nombre de femmes aussi ont été condamnées pour avoir parlé français ou crié : « Vive la France ! » ou témoigné trop de joie de nos victoires. C'est là une forme particulière du courage patriotique qui vaut d'être glorifiée.

**Alice Berthet.**


## PETITES ANNONCES

JEUNE FILLE FRANÇAISE, brevet élémentaire ayant séjourné 3 ans en Angleterre se spécialisant dans les sciences donnerait leçons de français et d'anglais, de sciences ou accepterait travail dans laboratoire.

**MARRAINES ET FILLEULS**

Un soldat sur de point de devenir père serait heureux de trouver pour sa femme et son enfant « une personne charitable qui serait une marraine de guerre ». La future maman habite un village du département de l'Eure. Si une de nos institutrices voulait devenir la marraine sus-habitée ou pouvait nous indiquer quelqu'un à qui offrir ce joli rôle, nous la prions de nous l'écrire, bureau de la *Française*. Nous la mettrons en rapport avec l'intéressant ménage.

POULES (Clapiers couvoirs artificiels 69bis, rue de Sarcelles, PARIS) NOURRITURE p. poules, chiens, oiseaux

## MAISONS RECOMMANDÉES

### HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). Téléph. : Central 47-58.

**Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre**

**Cafés — Thé — Maté**

**Varié de Hors-d'Œuvres**

Livraisons Paris.— Expéditions en Province

### ALIMENTATION

**pour Régime Diététique**

FARINEUX, MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants Vieillards

**PATES ALIMENTAIRES**

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 18..
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

**Pâtes alimentaires en tous genres**
**Riz, Semoules, Tapiocas, etc.**
**Conserves militaires**
**Colis militaires franco pour le front**

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

### BIÈRES

**BIÈRE FANTA non alcoolisée**
**BIÈRE spéciale pour nourrices**
**BIÈRE de TABLE**
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

### LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche,** Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2^e^).


La gérante : Jane MISME.

Imprimerie des Arts, 11, rue Molière


# ECOLE ROY

**rue Lagrange**
**PARIS (V^e^)**

**COURS** de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**

**Inscriptions reçues à toute époque de l'année**

**STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE**
**COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES**

**Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chemins, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.**
**Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance**
**PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES**